

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DJS 256 - DDCT Subvention (35 000 euros) et convention avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire – ADOS (18^e).

M^{me} Pauline VÉRON et Colombe BROSSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention à l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire – ADOS (18^e) ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission, et Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire – ADOS, domiciliée 24-30, rue Polonceau (18^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35 000 euros est attribuée à l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire – ADOS (10836 / 2016_04255) pour son action « Prévention des risques de marginalisation des jeunes et du décrochage scolaire de 14 à 17 ans ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO